

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 13 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, RAYNAL Géraud, LEGOUT Cécile, PENNA-AUBERT Christelle.

Sont absents : PORTERO Séverine, MURAT Frédéric (procuration à Géraud RAYNAL), VABRE Fabien, BOUTONNET Sabine

L'an deux-mille vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Délibération n° 2024-018 – Demande de subvention au titre du produit des amendes de police

Vu l'appel à projet du Programme d'Amendes de police 2024 soumis par le Conseil départemental du Cantal

Considérant la nécessité de reprendre les voiries : Place de l'Eglise, Rue de Granet, Rue du Carriérat,

Considérant la nécessité d'effectuer le marquage au sol,

Ces travaux étant estimés à 56 199.62 € HT, et pouvant bénéficier d'une subvention au titre du produit des amendes de police .

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les travaux ainsi fixés,
- De solliciter une aide au titre du produit des amendes de police 2024,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessous,
- D'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention de cette subvention,

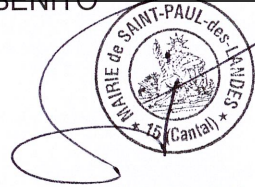
Dépenses HT		Recettes		
Place de l'Eglise	19 741	DETR	40%	22 479.84
Rue de Granet	10 249	CD 15 – Amende de police	4.25%	2 388,66
Rue du Carriérat	16 655	Autofinancement	55,75%	31 311,12
Marquage au sol	9 554,62			
	56 199,62			56 199,62

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 21/03/2024 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 21/03/2024 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ~~ans~~ mois et jour susdits
Au registre sont ~~les signatures~~
Le Maire, Patricia BENTON

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 21/03/2024
ID : 015-211502042-20240319-DEL_2024_018-DE



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER